

SYNDICAT MIXTE  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE REGION FLANDRE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte**  
**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 11 heures**  
**Communauté Urbaine de Dunkerque**

-----  
**Présidence : Monsieur Pierre DESMADRILLE**  
**Nombre de délégués en exercice : 15**  
**Date de convocation de séance : 28/04/2026**

**Présents**

Pierre DESMADRILLE

Président

Paul-Loup TRONQUOY, Julien GOKEL

Vice-Présidents

Christine DECODTS, Eric GENS, Michel PESCH, Valérie ROBERT, Frédéric  
VANHILLE, Patrice VERGRIETE

Délégués

**Absents et excusés**

Grégory BARTHOLOMEUS, Nicolas FORAIN, Jean-François MONTAGNE,  
Bertrand RINGOT, Franck SPICHT, Camille VERRIELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Grégory BARTHOLOMEUS a donné pouvoir à Eric GENS  
Nicolas FORAIN a donné pouvoir à Paul-Loup TRONQUOY  
Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Michel PESCH  
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE  
Franck SPICHT a donné pouvoir à Valérie ROBERT  
Camille VERRIELE a donné pouvoir à Christine DECODTS

Président de séance : Pierre DESMADRILLE

Secrétaire de séance : Paul-Loup TRONQUOY assisté de Catherine RENOU



**COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

**MERCREDI 13 MAI 2026 - 11 HEURES**  
 Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Jewols Christine	UP CUD	
ROBERT Valérie	CCHF	
PESCHA Michiel	VP CUD / Maire	
VERGRIETE Patrice	Pdt CUD	
TRONQUOI Pat-lop.	Pdt CCHF	
VANHILS Frederic	CCD CUD	
GODEL Julien	VP CUD	
GENS Eric	VP CUD	
DESMARILLE PIERRE	CUD	

SIGNATURES

.../...

PRESIDENT DU SCOT

SECRETAIRE DE SEANCE



## DELIBERATION

### Désignation des représentants du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser

Considérant l'installation des délégués du comité syndical en date du 21 mai 2026

Il est demandé au comité syndical :

- de valider la participation du Syndicat Mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque à la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser
- de dire que cette participation n'entraîne pas de contribution financière du syndicat mixte.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à moins que le Comité décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède,

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

Désigne, pour siéger et représenter le SCoT de la région Flandre Dunkerque à la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser

- Pierre DESMADRILLE

**Fait et délibéré au siège du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque, le 13 mai 2026.**

Le Président,

Pierre DESMADRILLE

Signature Secrétaire de séance